



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 11 mai 2015

Délibération n° 2015-0347

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Agenda 21 Vallée de la chimie - Programme d'actions 2015 - Attribution de subventions à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC), à l'Institut des risques majeurs (IRMA) et à l'association Service compris pour l'année 2015

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 21 avril 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 13 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charmot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Moroge (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

Conseil du 11 mai 2015**Délibération n° 2015-0347**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Agenda 21 Vallée de la chimie - Programme d'actions 2015 - Attribution de subventions à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC), à l'Institut des risques majeurs (IRMA) et à l'association Service compris pour l'année 2015**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 avril 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 2006, la Communauté urbaine de Lyon pilote une démarche expérimentale d'Agenda 21 territorial de la Vallée de la chimie. Il vise à faire évoluer progressivement les politiques locales, les projets, les modes de faire vers le développement durable, avec une démarche participative et à créer des effets d'entraînement positifs. L'objectif est également de développer les conditions d'un mieux vivre dans la Vallée de la chimie et mieux vivre ensemble. La force de cette démarche territoriale repose notamment sur l'implication des acteurs économiques locaux (industriels comme PME) dans la définition et la mise en œuvre des actions.

L'Agenda 21 Vallée de la chimie, en cohérence avec le projet directeur de la Vallée de la chimie, permet de promouvoir, de soutenir ou de coordonner des actions concrètes : économie circulaire, transition énergétique, écologie industrielle, etc.

Le comité de pilotage Vallée de la chimie, regroupant les Communes de la Vallée de la chimie et présidé par la Métropole, a validé, le 23 février 2015, les axes de travail thématiques pour l'année 2015 déclinés dans un programme d'actions.

Dans le cadre de la démarche territoriale, des associations partenaires proposent diverses actions permettant d'atteindre les objectifs opérationnels de l'Agenda 21 : "Vivre dans la Vallée de la chimie", "Travailler dans la Vallée de la chimie", "Préserver et réhabiliter la Vallée de la chimie" et "S'impliquer dans la Vallée de la chimie".

Pour l'année 2015, il est proposé que la Métropole apporte son soutien financier à :

- l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC) sur une série de 3 actions :

- . création d'une édition 2015 de l'Observatoire développement durable Vallée de la chimie,
- . lancement d'une action collective sur les éco-pratiques,
- . lancement d'une action collective sur la biodiversité et la gestion durable des espaces verts.

L'ADDVC a pour objectif de renforcer les synergies entre les acteurs du territoire. Elle regroupe des entreprises, des centres de recherche et des Communes. Son objectif est d'aborder des problématiques qui ne sont pas forcément liées au cœur d'activité des établissements membres mais qui concernent directement les salariés et de rassembler tous les acteurs de la Vallée de la chimie autour de projets développement durable, en proposant des mutualisations respectueuses en matière de développement durable. Ce soutien se traduit par une convention attributive de subvention pour l'année 2015 entre la Métropole et l'ADDVC d'un montant de 14 600 € TTC pour un programme d'actions global de 27 000 € TTC. Pour mémoire, le montant consacré au projet associatif de l'ADDVC en 2013/2014 s'élevait à 15 550 € TTC, soit une diminution de 6%,

- l'Institut des risques majeurs (IRMA) sur une série de 3 opérations de réduction de la vulnérabilité aux risques et de développement de la culture du risque :

- . soutien à la veille informationnelle de l'IRMA,
- . action sur la mise en sécurité des usagers des établissements recevant du public,
- . organisation d'un exercice "Plan communal de sauvegarde".

L'IRMA est une association loi de 1901 dont les objectifs sont de promouvoir des actions d'information et de sensibilisation aux risques majeurs et d'aider les collectivités territoriales à mettre en place une politique de prévention des risques adaptée. Ce soutien se traduit par une convention attributive de subventions pour l'année 2015 entre la Métropole et l'IRMA d'un montant de 23 600 € TTC pour un programme d'actions global de 67 139 € TTC. Pour mémoire, le montant consacré au projet associatif de l'IRMA, en 2014, s'élevait à 25 500 € TTC, soit une diminution de 6,5%,

- « Service compris » sur un projet participatif, qui consiste à utiliser l'écriture cinématographique pour donner à voir et expliquer le lien entre les habitants de la Vallée de la chimie et leur lieu de vie. "Service compris" est un collectif réunissant des professionnels de l'image, du son, de la scénographie, du graphisme et de l'archive qui mutualisent leur savoir-faire pour créer des contenus documentaires multi-supports. Ce soutien se traduit par une convention attributive de subvention pour l'année 2015 entre la Métropole et "Service compris" d'un montant de 4 700 € TTC pour un programme d'actions global de 19 000 € TTC. Pour mémoire, le montant consacré au projet associatif 2014 s'élevait à 5 000 € TTC, soit une diminution de 6% ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme d'actions Agenda 21 Vallée de la chimie et l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 42 900 € net de taxe.

2° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 14 600 € au profit de l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC) dans le cadre de son programme d'actions pour stimuler et encourager les pratiques de développement durable dans la Vallée de la chimie (objectif 7 de l'Agenda 21 Vallée de la chimie),

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 23 600 € au profit de l'Institut des risques majeurs (IRMA) dans le cadre de son programme d'actions d'information et de sensibilisation aux risques majeurs venant en appui de la politique de prévention des risques de la Métropole de Lyon (objectif 1 de l'Agenda 21 Vallée de la chimie),

c) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 700 € au profit de l'association "Service Compris" dans le cadre de son opération culturelle participant à l'objectif "Vivre dans la Vallée de la chimie" de l'Agenda 21 Vallée de la chimie piloté par la Métropole de Lyon,

d) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et l'ADDVC, l'IRMA et l'association "Service Compris" définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

3° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 6574 - fonction 70 - opération n° 0P26O2868, pour un montant total de 42 900 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2015.